



BALADO #13

LES TITRES MINIERES EN MAURICIE

Épisode 3

Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc



LES CLAIMS MINIERS EN MAURICIE

Bonjour tout le monde, ici Diane Rivard, conseillère responsable du dossier Développement et Communications en compagnie de M. le maire Claude Mayrand.

Aujourd'hui, nous vous présentons l'épisode 3 des balados consacrés aux titres miniers.

LES TITRES MINIERS EN MAURICIE

ET OUI, LE MORATOIRE EST EFFECTIF !

C'est à la suite d'une demande de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que la MRC de Maskinongé a accepté de déposer une demande de suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers sur tout le territoire maskinongeois au ministère des Ressources naturelles et des Forêts et a accepté d'entamer une démarche de modification de son schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'inclure l'ensemble des territoires incompatibles avec l'activité minière.

LES TITRES MINIERS EN MAURICIE

SUIVI ...

Fin juin, des représentants de plusieurs municipalités de la MRC de Maskinongé ont rencontré deux représentantes du ministère des Ressources naturelles et des Forêts:

- *Madame Flavie Armand, directrice-générale à la Direction régionale Mauricie-Lanaudière*
- *Madame Marie-Eve Boucher, de la Direction générale du développement de l'industrie minière, qui fait partie de l'équipe qui analyse les demandes de TIAM faites par les MRC.*

À noter que nous étions 4 représentants de Saint-Mathieu-du-Parc.

LES TITRES MINIERS EN MAURICIE

Quelles sont les étapes pour la détermination des TIAM au sein d'une MRC

1. Prendre contact avec la direction régionale du MRNF et débiter l'accompagnement;
2. Décider de la nécessité de demander la suspension temporaire pour la délimitation d'un TIAM;
3. Envoyer la demande de suspension temporaire (fichiers géomatiques) au MRNF (centre de service des mines) et attendre l'accord du MRNF;
- 4. Suspension temporaire de 6 mois et élaboration du projet de TIAM dans le schéma d'aménagement (EN COURS);**

LES TITRES MINIERES EN MAURICIE

Quelles sont les étapes pour la détermination des TIAM au sein d'une MRC

(La MRC de Maskinongé a débuté sa démarche d'identification des TIAM en obtenant du MRNF une suspension temporaire d'octroi de nouveaux titres miniers pour une durée de 6 mois, avec possibilité de renouvellement.)

5. Adoption du projet de règlement modifiant le schéma pour inclure un TIAM;
6. Préapprobation du ministère (si souhaité par la MRC);
7. Adoption du règlement modifiant le schéma pour inclure un TIAM;
8. Approbation du ministère et entrée en vigueur du TIAM.

LES TITRES MINIERES EN MAURICIE

INFORMATIONS DIVERSES

- *Tout d'abord, prendre note de la correction suivante: lors de l'octroi d'un titre minier, il est valide pour 3 ans, alors que les renouvellements sont valides pour des périodes de 2 ans.*
- *Les propriétaires de titres miniers ont l'obligation d'aviser les propriétaires de terrains ainsi que la municipalité, 30 jours à l'avance, de leur intention de faire de l'exploration, même pour du survol en hélicoptère ou autre, cette obligation s'applique.*
- *Donc, si vous êtes témoins d'activités terrestres ou aériennes d'exploration minière, sur votre propriété ou sur celle d'un proche, il est important de nous aviser le plus rapidement possible, au 819-299-3830, et de nous transmettre le maximum d'informations, photos à l'appui si possible; nous ferons les vérifications requises et un signalement aux autorités concernées s'il y a lieu.*

LES TITRES MINIERS EN MAURICIE

INFORMATIONS DIVERSES

- *Un propriétaire de terrain pourrait autoriser l'exploration par des moyens aériens et ensuite changer d'idée, et ne pas autoriser l'exploration directement sur son terrain.*
- *Une fois un TIAM déterminé, sa durée de vie ne s'éteindra que si la MRC demande à ce que ce TIAM soit retiré du schéma d'aménagement.*
- *La détermination des TIAM s'applique aussi bien aux terres privées que publiques.*
- *À noter que la demande pour définir des TIAM peut se faire en plusieurs étapes.*
- *Une foire aux questions originant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (2018) est incluse sur le site de la MRC, que vous pouvez consulter en utilisant le lien suivant:*

[Foire aux questions](#)

LES TITRES MINIERS EN MAURICIE

À noter que les représentants des 3 municipalités principalement visées par les titres miniers, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton et St-Boniface auront une rencontre avec la ministre des Ressources naturelles et des Forêts madame Maïté Blanchette Vézina, le 10 août prochain au bureau du député, monsieur Simon Allaire.

Surveillez nos balados pour une information en continue sur le sujet et n'hésitez pas à m'envoyer vos questions à « diane.rivard@saint-mathieu-du-parc.ca » pour ainsi inclure les réponses à vos questions dans nos prochains balados et présentations écrites.